



# FLASH INFO

[Edition octobre 2020]

## Réunion avec Amélie De Montchalin du 19.10.2020

### Annonces de la ministre :

**Maladies professionnelles** : un nouveau GT sur l'application du décret paru au JO du 15 septembre 2020 devrait être organisé début novembre sur la reconnaissance du Covid comme maladie professionnelle.

**Télétravail** : l'objectif est de diminuer le risque de contamination en réduisant l'affluence dans les transports et sur les lieux de travail, tout en continuant d'assurer le service public et en protégeant la santé des agents.

- Les CHSCT doivent se tenir mais l'objectif est surtout de ne pas remettre en place les PCA. Il s'agit d'affiner l'organisation du télétravail.
- Le kit et le guide du télétravail devraient être diffusés largement et rapidement.

**Mesures complémentaires liées au travail en présentiel** : privilégier les réunions en visio ou audio même sur le lieu de travail. Elle confirme la nécessité d'aménager les horaires de travail.

**Pour les agents vulnérables** : la nouvelle doctrine est en cours d'élaboration suite à la décision du Conseil d'État. C'est donc l'ancien décret qui devrait s'appliquer.

- Attention, le Conseil d'État a toutefois validé le retour au travail des proches, des personnes vulnérables.

**Jour de carence** : le sujet est toujours à l'étude !

**Couvre-feu** : les employeurs publics doivent fournir des attestations aux agents qui en ont besoin. Les attestations d'employeurs doivent couvrir toute la période ou être ponctuelles en cas de besoin.

**Les cas contacts** : c'est la CPAM qui définit qui est cas contact, pas les managers ou supérieurs hiérarchiques dans les trois versants.

Pour les agents "Cas contacts à risque" : ils doivent être placés en télétravail ou en ASA.

### Numérique :

Dans le cadre du plan de relance, la ministre annonce un plan de 500 millions d'euros pour le développement du numérique dont 208 millions pour l'équipement des agents, l'amélioration des débits des réseaux internes et pour le développement des outils de travail collaboratif.

La rencontre avec Amélie de Montchalin du 19 octobre 2020 a permis à l'UNSA Fonction Publique de rendre hommage à Samuel Paty et de rappeler la nécessité d'une réponse nationale contre l'islamisme. Cet attentat est aussi un attentat contre les valeurs de la République et de la Fonction Publique.

L'UNSA a rappelé également, que tous les agents publics devaient être et se sentir protégés et soutenus quel que soit leur métier. L'UNSA a donc demandé que, sur ce point, des rappels forts soient faits partout, dans tous les services, dans toutes les collectivités et dans tous les établissements hospitaliers.

Concernant la crise sanitaire, l'UNSA souhaite que ces réunions régulières aboutissent à des décisions. Elle a demandé que le principe de précaution s'applique dans le contexte de l'épidémie et de l'état d'urgence sanitaire.



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

**Tout le monde a droit à l'UNSA !!**

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision